



PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 JANVIER 2024



L'an deux mille vingt-quatre et le VINGT TROIS JANVIER à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Domblans sous la présidence de M. Jérôme TOURNIER, maire.

Étaient présents : Roger BALLET, Brigitte MATHIEU, Rémi COURTOUT, Monique GAUDRON, Chrystel MEULLE, Emmanuel RIZZI, Sandrine GAUCHET, Christophe CHEVASSU, François FOUCQUART, Jérôme TOURNIER, Jean Marie BUCHIN, Céline CANNARD, Amandine GUICHARDOT, Emmanuel GROUILLON, Chantal MARTELIN

Excusés : Annie SALOMON DU MONT pouvoir à Monique GAUDRON, Frédéric OLIVIER à Jérôme TOURNIER, Jean NOZIERE à Chantal MARTELIN, Marie Noëlle ROY à Brigitte MATHIEUX

Présence de M. Lilian GOICHOT, stagiaire auprès de la commune jusqu'au 09 février 2024

Secrétaire de séance : Roger Ballet

M.TOURNIER propose de désigner M.Ballet, secrétaire de séance. Celui-ci accepte, conformément à la proposition de M.le Maire d'un secrétariat à tour de rôle, par ordre alphabétique lors des séances du conseil municipal.

Plusieurs élus proposent que M.le Maire diffuse pour chaque conseil, et comme précédemment, une note de présentation qui facilite ensuite la rédaction du compte rendu. M.le Maire précise que la note de présentation n'est pas obligatoire, au vu de la strate de la commune. Il informe le conseil municipal que cela lui prend un temps assez conséquent pour un retour parfois décevant. Il tiendra compte de ces remarques lors des prochaines séances.

Le Conseil à l'unanimité désigne M.Ballet secrétaire de séance

1. Démissions de Mme Blondeau, conseillère municipale et à la suite de Mme Bichon, qui n'a pas souhaité siéger. En suivant la liste conduite par M.Campy aux dernières élections municipales, M.Buchin Jean Marie accepte de siéger au conseil. Il sera membre des commissions voirie et patrimoine naturel. L'ensemble du conseil municipal prend acte de la nomination de M.Buchin.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 7/12/2023 en ajoutant les remarques de Mme Martelin.
Adoption à l'unanimité.

Administration générale.

3. Renouvellement de la convention de mise à disposition des services par la direction de l'informatique et des services numériques-SIDEC
Ceux-ci accompagnent les logiciels de paie, Berger Levreau, les maintenances informatiques, géojura...

Au vu des prestations réalisées, il est proposé le renouvellement de la convention, sans augmentation de coût par rapport à 2023 (5 974 €)

Adoption à l'unanimité.

4. Admission de nouveaux membres au SICOPAL : les SIVOS du Revermont, de Pont de Poitte, et la commune nouvelle de la Chailleuse.

Adoption à l'unanimité.

Budget et Finances

5. Budget prévisionnel 2024 (budget principal) engagement des dépenses du quart des crédits avant le vote du BP 2024

Une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette faculté, encadrée par le code général des collectivités territoriales, est une facilité de trésorerie et non une dérogation au principe d'annuité budgétaire. L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi $1\,209\,009 \times 25\% = 302\,252 \text{ €}$

Adoption à l'unanimité.

6. Budget prévisionnel 2024 (budget eau assainissement) engagement des dépenses du quart des crédits avant le vote du BP 2024

Même principe

$334\,356 \text{ €} \times 25\% = 83\,589 \text{ €}$

Adoption à l'unanimité

7. Vente de peupliers suite à la tempête.

Ceux-ci étaient situés en bordure de Seille, le long du captage, il a fallu agir vite. Proposition de vente à la société Marotte pour 1310€, 26,2 m³ de peupliers à 50€/m³.

Point complémentaire : vente de houppiers à l'entrée du bois de la Muyre, en plus de l'affouage, à 8 € le stère. Affichage en mairie et dans la commune.

Adoption à l'unanimité.

8. Vente de l'autolaveuse salle Nozière.

Le comité des Fêtes de Domblans propose de l'acheter pour 1000€ car elle n'est plus utilisée par la commune du fait qu'une société extérieure réalise le nettoyage des deux salles des fêtes.

MM. Buchin et Chevassu, membres du comité des fêtes, sortent de la salle, à la demande de M. le Maire qui précise que cet équipement a été acheté en 2017 pour 1 906.80€. Il est proposé de privilégier la vente à une association de la commune, en sortant ce matériel de l'inventaire.

16 voix pour, 3 abstentions

9. Taxe d'aménagement communale, à compter du 1^{er} janvier 2025

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m. Elle est de 2% depuis 2019, de 1.5% pour le conseil départemental, de 0.5% pour les fouilles archéologiques. Cette taxe avait été

harmonisée entre les communes historiques lors de la création de la commune nouvelle. Il est proposé de maintenir le taux communal à 2% *Adoption par 18 voix pour 1 contre sans exonération*

10. Projet 2024 : réfection de l'arboretum, inscription au budget 2024.

Un groupe de travail s'est réuni pour proposer des améliorations sur le cheminement piétonnier sous la responsabilité de Brigitte Mathieux. Un devis est réceptionné (33700€) pour une réalisation semblable au cheminement du verger pédagogique. Il faut être attentif au choix et aux coûts de l'entretien ultérieur. En parallèle, il faudra ajouter une table, des bancs, restaurer et remplacer des panneaux. Proposition d'inscription au budget 2024. *18 voix pour, 1 contre*

11. Projet 2024. Modélisation du réseau d'eau, inscription au budget 2024.

Deux éléments de réflexion : -Notre action pour résoudre les différences de pressions sur certains poteaux incendie, greffés sur le réseau d'eau potable touche ses limites et demande une étude approfondie sur notre réseau, laquelle peut être subventionnée ainsi que les travaux ultérieurs par l'Agence de l'Eau.

-La prise de compétence eau assainissement par la communauté de communes sera effective au 1^{er} janvier 2026 (loi Notre). Trois choix s'offrent à nous, rejoindre la CCBHS, le SIE du Tortelet ou le SIE de la haute seille. Le maire demande qu'on puisse étudier tous les scénarios de manière exhaustive afin d'en discuter avec le conseil municipal. Proposition d'inscription du coût de l'étude au budget 2024. (Attente de deux autres devis) *Adoption, 18 voix pour une voix contre*

12. Etude de faisabilité, réaménagement de 4 logements bâtiment Place Syamour à Bréry, signature de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage- Sidec.

A ce stade, il s'agit d'identifier et quantifier les travaux de rénovation et d'isolation, chauffage du bâtiment. Le montage financier de l'opération sera inclus. Coût de l'étude par le Sidec : 4 689.60€. L'étude déposée permettra ensuite au conseil de prendre une décision quant à l'avenir du bâtiment.

Jean Nozière indique par l'intermédiaire de Chantal Martelin qu'en fonction de l'étude un débat sur la vente du bâtiment ne pourra pas être évacué. J.TOURNIER répond qu'il n'a jamais été question d'évacuer quelque dossier et débat que ce soit mais que nous n'en sommes actuellement qu'à la phase d'une étude de faisabilité. Il ne souhaite pas de polémique ni de projection sur ce dossier. Chaque chose en son temps.

Adoption à la signature du contrat AMO, 18 pour, une voix contre

13. Travaux d'électrification et d'infrastructures par le Sidec quartier de la Sarazine, signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de subvention avec le Sidec.

Reste à charge pour la commune : 69947€. Délai pour les travaux : 24 mois. *Adoption à l'unanimité*

14. Déclaration d'intention d'aliéner pour une maison sise aux Bauches. (parcelle ZL 346)

Proposition pour la commune ne préempte pas. *Adoption, une abstention.*

15. Mise en place de composteurs collectifs et commandes groupées avec le SICTOM.

La commune devra mettre en place des composteurs collectifs pour les locataires de son parc de logements. Il n'est pas envisagé de composteurs dans les espaces publics pour le moment, le maire demande une réflexion sur ce point.

Brigitte Mathieux et Chantal Martelin s'occupent d'une commande groupée de composteurs (50€ en bois, 30€ en plastique)

16. Réflexion et proposition autour de la maison Royet.

Le projet d'installation d'un espace médical est abandonné pour privilégier une collaboration avec la maison médicale de Voiteur. Il faut poursuivre la réflexion avec le Pays Lédonien en définissant une zone de revitalisation, une centralité pour le village de Domblans. Et inscrire certains éléments dans des fiches action. Des échanges informels ont lieu autour d'un projet de crèche, d'une maison pour les associations.

17. Création d'espaces sans tabac.

Nous sommes sollicités par la ligue contre le cancer pour installer des espaces sans tabac à proximité des aires de jeux et de l'école. Le débat s'oriente plutôt vers l'installation de cendriers collectifs ou de porter des cendriers de poche. Inviter davantage à la responsabilité plutôt qu'à de nouvelles contraintes.

18. point sur les dossiers en cours

- lecture d'un courrier de Mme Rousselot Emart demandant au conseil de se mobiliser pour augmenter les arrêts de train en gare de Domblans. Il est aussi fait état parallèlement des retards ou annulation de TER sur la ligne. En réponse le maire indique que des courriers ont déjà été adressés à la SNCF, sans résultat probant. La mobilité des personnes sans moyen de locomotion pour se rendre à Lons le Saunier se pose mais il semblerait qu'un nombre suffisant de trains et/ ou de cars passent à Domblans pour permettre aux gens de se rendre à Lons et de revenir.

-le tracé définitif du tour du Jura cycliste professionnel (départ de Domblans le samedi 13 avril 2024) sera validé par la préfecture le 13 février 2024.

-M. le Maire informe d'une augmentation probable par la CCBHS de la taxe foncière bâtie et non bâtie, passant de 4% à 5%. La commune va réfléchir aux conséquences pour le taux communal.

-lecture d'un courrier de membres de l'AF de Domblans. Le différend exposé relève de l'association foncière de Domblans et non de la commune nouvelle.

- à la question de Jean Nozière concernant les arbres devant l'arboretum, les peupliers abattus à proximité resteront en l'état, n'ayant pas de valeur marchande, ni pour le chauffage.

-Point sur l'utilisation des salles des fêtes, en 2023 :

Salle Nozière : 52 réservations, recette de 14 323,80€

Salle Gagneur : 31 réservations, recette de 7 208€

Séance levée à 21h45

Le secrétaire de séance (Roger BALLET)



le maire,

